

Département  
du Nord

-----  
Arrondissement  
Dunkerque

**COMMUNE D'HONDSCHOOTE**  
ARRETE MUNICIPAL N° 250811AR158AH

**Arrêté portant réglementation du stationnement - devant le n°6 Place du Général de Gaulle à HONDSCHOOTE**

-----  
Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par M Gautier KERCKHOVE, DGA du CTI de la CCHF de réglementer le stationnement devant le n° 6 Place du Général de Gaulle afin de faciliter des travaux,  
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

**ARRETE**

**Article 1°** : Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 6 places de stationnement devant le n°6 Place du Général de Gaulle à partir du lundi 18 août 2025 jusque la fin des travaux.

**Article 2°** - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux.

**Article 3°** - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. le Garde-champêtre de la police rurale, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

M. VERMERSCH, Adjoint aux Travaux, pour information

M. Gautier KERCKHOVE, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, le 11 août 2025

**Le Maire d'Hondschoote**  
**H. SAISON**

